



**COMMUNIQUÉ
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

**INFRASTRUCTURES CARCÉRALES :
DU GASPILLAGE DE FONDS PUBLICS**

Québec, le 7 février 2008 – Selon le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec (GDDDQ), l'annonce de l'ajout de 338 nouvelles places en détention au coût de 388 millions \$ faite par le ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Dupuis, ne contribuera pas à désengorger le réseau correctionnel. Monsieur Dupuis démontre qu'il préfère dépenser l'argent des contribuables dans le béton plutôt que dans la prévention de la criminalité, la réhabilitation des personnes contrevenantes et le support aux victimes.

De 1996 à 2006, la capacité carcérale a augmenté de 503 places en détention et cela n'a pas réglé le problème de surpopulation.

En plus du demi milliard relié à la construction de ces prisons et à la rénovation des établissements correctionnels, le ministre omet de dire à la population que c'est un montant récurrent de près de 20 millions \$ par année en frais d'incarcération qu'on ajoutera au fardeau fiscal des contribuables. Pendant que l'on souffre d'un manque d'investissement au sein des réseaux de l'éducation et la santé, on peut se demander si c'est là la priorité des Québécois. L'incarcération demeure la sanction la plus dispendieuse et doit être réservée à ceux et celles qui menacent réellement la sécurité de la population.

Le GDDDQ est sceptique au sujet des places dites « temporaires » qui seront créées. L'exemple de l'occupation double et même triple dans les cellules prouve qu'une fois créées, les places demeurent permanentes. Encore là, c'est près de 20 millions \$ supplémentaires en frais d'incarcération qui s'ajouteront aux montants prévus pour les infrastructures.

Bien que le GDDDQ se réjouisse de la rénovation de certains établissements qui étaient, depuis plusieurs années, vétustes et désuets, l'ajout de nouvelles places n'est d'aucune façon justifié considérant une décroissance du taux de criminalité et le vieillissement de la population, qui laissent entrevoir à court et à moyen terme une diminution de la clientèle (18-35 ans) qui peuple majoritairement nos prisons.

Il est plutôt urgent d'investir dans l'élaboration de programmes efficaces qui permettent réellement de réduire la récidive. Actuellement, plusieurs établissements de détention manquent

../2

de fonds et de personnel spécialisé, ce qui met en péril la mission des services correctionnels. Cette situation a d'ailleurs été dénoncée par la Protectrice du Citoyen en juin dernier.

Il est important de rappeler à la population que le problème de surpopulation carcérale est causé en grande partie par la présence de près de 50% de personnes incarcérées en attente de leur procès et par la rétention de la population condamnée. Faute de programmes efficaces, les personnes détenues quittent les établissements de détention à la fin de leur sentence sans aucune amélioration de leur comportement délictuel. Nous sommes loin des prisons à portes tournantes! Il serait plutôt profitable de veiller au développement d'alternatives à l'incarcération efficaces et sécuritaires.

Aussi, il est prématuré d'investir dans la construction de prisons sans attendre les résultats de l'implantation de la nouvelle *Loi sur le système correctionnel*.

Le ministre manque de transparence envers la population du Québec et ses différents partenaires en cachant les résultats de la consultation qu'il a menée en novembre 2005 au sujet de la surpopulation carcérale, à laquelle le GDDDQ a d'ailleurs participé. La construction de nouvelles prisons n'était certainement pas la seule solution avancée, et pourtant, c'est la seule option que le gouvernement met de l'avant. Le GDDDQ exige à nouveau du ministre de la Sécurité publique de rendre public ce document.

Ce gouvernement fait la sourde oreille aux experts criminologues qui ont prouvé que l'incarcération n'est pas la solution la plus efficace pour enrayer la criminalité. Le gouvernement semble se soucier ainsi d'avantage des quelques votes qu'il pourrait obtenir dans les régions concernées par ces infrastructures que de la sécurité de l'ensemble des Québécois.

Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec est un organisme à but non lucratif fondé en 1977 par un groupe d'hommes et de femmes préoccupés par les conditions de détention. Les grands mandats sont la promotion et le respect des droits des personnes incarcérées ainsi que la sensibilisation de la population aux réalités entourant le milieu carcéral.